



Président	M.	Olivier Müller
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Antony Huys
	M.	Pierre Loup
Huissier suppléant	M.	François Baehni

Présences

85 conseillères et conseillers sur 99 sont présents.

Absences excusées

Mmes Valérie Calderini, Susanne Lauber Fürst, Kyon-Won Schärer, Laurence Sierro, Laetitia Sivis;

MM. François Cardinaux, Claude-Pascal Gay, Laurent Gilliard, Arnaud Grand, Jean-Bernard Kammer, Murat Karakas, Josselin Lecoultre, Olivier Mark, Paul Wetzel

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 26 février 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Ordre du jour

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025 _____

2 Nomination _____

2.1 D'un membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, suite à la révision des statuts.

3 Correspondance _____

4 Communication du Bureau _____

Néant.

5 Communication de la Municipalité _____

Néant.

6 Rapports des commissions _____

- 6.1 Sur le préavis No 01/2025 relatif à l'octroi d'un montant de CHF 250'000.- TTC pour les coûts d'honoraires et de supports externes afin de piloter les tâches découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). (Rapp. M. José Jorge).
- 6.2 Sur le préavis No 03/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 15'715'000.00 TTC au maximum pour le financement des travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire. (Rapp. M. Olivier Blanc).

7 Préavis de la Municipalité

- 7.1 No 05/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.- TTC au maximum pour la réfection de la route de Sonloup aux Avants et la mise en conformité de la défense incendie. (Séance de la commission le jeudi 6 mars 2025 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).
- 7.2 No 07/2025 relatif à la pérennisation et à l'ajustement de postes auxiliaires des secteurs parascolaire et jeunesse au sein du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse. (Séance de la commission le jeudi 13 mars 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

8 Rapports-préavis de la Municipalité

- 8.1 No 04/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022, à la réponse au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024. (Séance de la commission le mardi 18 mars 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 8.2 No 06/2025 relatif à l'octroi à la Municipalité, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'une autorisation générale de statuer jusqu'à CHF 20'000'000.- par objet et au maximum de CHF 40'000'000.- pour l'acquisition de biens immobiliers dans le cadre de l'exercice du droit de préemption fondé sur la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et en réponse au postulat de M. Quentin Talon « Fonds immobilier », pris en considération le 21 juin 2023. (Séance de la commission le mardi 4 mars 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

9 Postulats, motions et propositions

9.1 *Postulat de M. Romain Pilloud – Gratuité des TP le dimanche : Une mesure pour le pouvoir d'achat et propice à adoucir nos dimanches et jours fériés*

10 Interpellation

10.1 Réponse à l'interpellation Mme Susanne Lauber Fürst intitulée « Le recyclage des déchets plastiques ménagers – le nouveau système Recybag ».

10.2 *Interpellation de M. Vincent Haldi « Délégués aux délégués : Quid de la durabilité de la politique municipale en termes de ressources humaines ? »*

10.3 *Interpellation de M. Christian Fürst « Des polluants éternels sur le terrain des Fourches ? »*

11 Autres objets s'il y a lieu et divers

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Comme à l'accoutumée, je salue les Municipales et Municipaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal Céline Morier, ainsi que notre huissier suppléant.

J'adresse aussi mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

9 Postulats, motions et propositions

9.1 Postulat de M. Romain Pilloud « Gratuité des TP le dimanche : Une mesure pour le pouvoir d'achat et propice à adoucir nos dimanches et jours fériés »

10 Interpellation

10.2 Interpellation de M. Vincent Haldi « Délégués aux délégués : Quid de la durabilité de la politique municipale en termes de ressources humaines ? »

10.3 Interpellation de M. Christian Fürst « Des polluants éternels sur le terrain des Fourches? »

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.
Vote : **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

0 Préambule

M. le Président

Ce dimanche aura lieu la course à ski du Conseil communal. La journée débutera dès 10 h 45, les conseillers communaux sont intégrés à la course populaire, il y a 14 Conseillères et Conseillers inscrits et 4 spectateurs. Pour celles et ceux qui participent à la course et qui souhaitent faire de la reconnaissance sur le parcours, il faudra prendre le train de 8 h 28. Le programme exact sera transmis aux participants et accompagnants

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025, y a-t-il des demandes de modifications ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé par 80 OUI et 1 ABSTENTION.

2 Nomination

2.1 D'un membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, suite à la révision des statuts.

M. le Président

Le groupe socialiste a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de Mme Carla Silva Borges De Sá.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après avoir envisagé de remettre en cause cette manière automatique d'élire les membres de ces délégations, le groupe Montreux Libre a renoncé à contester le siège socialiste, mais reviendra avec un postulat qui sera déposé ultérieurement pour proposer au Conseil une réflexion sur la manière dont nous nommons ces délégués et dont nous pourrions améliorer leurs comptes rendus.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Carla Silva Borges De Sá. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Carla Silva Borges De Sá élue membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3 Correspondance

M. le Président

Il n'y a pas de correspondance.

4 Communication du Bureau

M. le Président

A la suite d'une demande du Président de la COGEST, une proposition de modification des indemnités des membres du Conseil vous sera soumise lors de la prochaine séance.

La proposition sera d'ajouter une indemnité forfaitaire pour les présidences des commissions permanentes. Vous pouvez déjà avoir une réflexion jusqu'à la prochaine séance et nous vous proposerons un projet d'ajout dans le règlement.

5 Communication de la Municipalité

Néant

6 Rapport des commissions

6.1 Sur le préavis No 01/2025 relatif à l'octroi d'un montant de CHF 250'000.- TTC pour les coûts d'honoraires et de supports externes afin de piloter les tâches découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). (Rapp. M. José Jorge).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 01/2025 de la Municipalité du 20 décembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un montant de CHF 250'000.- TTC pour les coûts d'honoraires et de supports externes afin de piloter les tâches découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour le passage aux nouvelles normes MCH2 ;
2. de lui accorder un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 un montant de CHF 20'000.- TTC au maximum sur le compte 200.3185, pour couvrir les coûts de formation et d'accompagnement au changement ;
3. de porter au budget de fonctionnement 2026 un montant de CHF 30'000.- TTC au maximum sur le compte 200.3185, pour couvrir les coûts de formation et d'accompagnement au changement ;

4. de lui accorder un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 de CHF 70'000.- TTC au maximum sur le compte 200.3185, pour couvrir les coûts d'honoraires et de supports externes;
5. de porter au budget de fonctionnement 2026 un montant de CHF 130'000.- TTC au maximum sur le compte 200.3185, pour couvrir les coûts d'honoraires et de supports externes ;
6. de couvrir tout ou partie de ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

6.2 Sur le préavis No 03/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 15'715'000.00 TTC au maximum pour le financement des travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire. (Rapp. M. Olivier Blanc).

M. le Président ouvre la discussion

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite signaler que les différents points concernant la rénovation du bâtiment de la rue de la Corsaz ne sont plus à jour dans le rapport, mais je pense que nous y reviendrons.

M. le Président

Je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport, puis sur les amendements que nous avons reçu, ce soir, de la part de la Municipalité et qui sont signés par M. Walther.

La Municipalité peut, selon l'article 124 de notre règlement, amender ses propres préavis et je vais vous expliquer comment nous allons voter les deux amendements. Vous avez dû recevoir ces amendements via vos chefs de groupe et en avez discuté lundi, pour celles et ceux qui étaient présents aux séances de groupe respectives.

Nous avons les amendements des points des conclusions 1, 2 et 5 qui découlent de la suppression des travaux d'assainissement de la Corsaz 2-4-6 que nous allons voter en bloc, car il s'agit d'un objet, d'une unité de matière et nous avons un autre amendement demandant l'ajout d'un point 2bis, qui propose une étude complémentaire pour la Corsaz, nous voterons ces amendements séparément.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suivant l'Office fédéral de l'environnement, les bâtiments en Suisse représentaient 23% des gaz à effet de serre produits en 2022, soit 9.4 millions de tonnes de CO2 équivalents.

En assainissant les bâtiments communaux les plus énergivores, la Municipalité prend ainsi ses responsabilités, en ciblant les investissements de manière à optimiser le bénéfice énergétique pour la commune.

Les coûts de l'énergie fluctuent dans le temps, néanmoins une tendance à la hausse de ces coûts, sur le moyen ou long terme, est prévisible. Aussi, ce projet est une première étape nécessaire, autant pour ménager les finances communales que pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040 de notre administration.

Enfin, en réalisant cet assainissement, la commune donne un signal clair et montre l'exemple aux propriétaires de biens privés, afin qu'elles/ils s'en inspirent pour assainir leurs propres biens.

En conclusion, le groupe des Vert.e.s soutiendra à l'unanimité ce préavis, et vous encourage à en faire de même.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues, Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour ce rapport et pour sa volonté d'investir des montants, certes conséquents, mais indispensables pour assainir et mettre en conformité plusieurs de nos bâtiments communaux qui sont, pour certains, des passoires énergétiques.

Mais il s'agit aussi, dans un contexte bloqué par les zones réservées, de pouvoir donner du travail à nos entreprises locales.

Nous vous invitons à soutenir les conclusions du rapport.

En vous remerciant.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutiendra le préavis et se réjouit de voir la commune prendre en main la question des passoires énergétiques que sont certains de ces bâtiments. Par contre la réponse à la question de la récupération de la chaleur des eaux des douches est pour nous extrêmement frustrante et décevante. En effet les systèmes de récupération de chaleur des eaux de douche existent depuis plusieurs années, ils sont adaptés aux contraintes des rénovations de nombreuses salles d'eau et il est très difficilement compréhensible, que, comme le reconnaît la Municipalité, il n'ait pas été étudié plus avant.

Quant à la récupération en sortie de piscine, elle n'a tout simplement pas été étudiée.

Cela devrait nous rappeler ce qui s'était produit lors de la rénovation des vestiaires de la Saussaz, à l'époque la Municipalité avait aussi reconnu ne pas avoir étudié la pose de panneaux solaires sur le toit. Nous avons déposé un amendement octroyant CHF 100'000.- pour l'étude et la pose de panneaux solaires. Accepté par le Conseil communal, cet amendement avait permis que les panneaux soient posés rapidement.

Aujourd'hui, qui imaginerait qu'un préavis ne prévoie pas la pose de panneaux sur un toit plat sans contrainte particulière ? Pour la récupération de chaleur des eaux, nous sommes encore, comme pour les panneaux solaires à l'époque, dans la phase où les technologies parfaitement au point, disponibles et utilisables, ne sont pas encore systématiquement intégrées dans les projets de constructions ou de transformations.

La fondation Solar Impulse, dont c'est la mission, identifie ces technologies appliquées qui nous permettront de trouver beaucoup de solutions. Elle a identifié deux entreprises qui produisent les équipements nécessaires à la récupération de chaleur des eaux : une en Belgique, l'autre à Bienne en Suisse.

Nous pensons que la commune doit donner l'exemple et, si possible, profiter du chantier de la piscine pour implémenter cette technologie, par ailleurs extrêmement fiable.

C'est la raison pour laquelle nous proposerons que ce préavis soit complété via un amendement par un point 2 ter formulé comme suit :

2 ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.

Ainsi la Municipalité aura reçu notre message, à savoir qu'il faut mettre en œuvre cette solution qui permet d'économiser beaucoup d'énergie de chauffage et elle aura déjà le mandat et les moyens financiers de la réaliser. Si, ce qui nous étonnerait énormément, cette solution devait coûter plus que l'enveloppe maximale accordé de CHF 100'000.- alors la Municipalité reviendrait devant le Conseil avec un autre préavis ou une demande de dépassement sur laquelle nous pourrions nous prononcer.

M. le Président propose de continuer la discussion générale.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Loin de moi l'idée de reprendre les débats du mois de décembre là où nous les avons laissés, mais les inquiétudes du PLR, au sujet des finances communales sont toujours bien vives. Une chose est claire, la nécessité d'assainir énergétiquement ces bâtiments est bien réelle et nous ne remettons en aucun cas cet état de fait en cause, mais un investissement n'est pas dicté uniquement par sa nécessité, mais aussi par notre capacité à le financer. Le PLR votera majoritairement en faveur du préavis, mais mon intervention se base principalement sur les CHF 95 millions de francs d'investissements qui, a priori, suivront ces 10 prochaines années, pour la suite des assainissements des bâtiments communaux.

En effet il nous semble opportun de demander à la Municipalité d'avoir un plan d'investissement global pour l'ensemble des investissements énergétiques de sorte à ce que nous puissions maîtriser nos finances à long terme.

Le groupe PLR viendra prochainement avec des objets au Conseil communal pour s'en assurer.

Par ailleurs il aurait été très appréciable, de mon point de vue en tout cas, que la Municipalité se donne les moyens de répondre à la motion de M. Cédric Blanc, acceptée par notre Conseil en 2021, « *Motion Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux* » notamment concernant les assainissements du bâtiment de Temple 11 qui auraient, en fonction des futures utilisations de ce bâtiment, probablement pu être rediscuté d'une manière ou d'une autre. C'est ce que nous appelons à faire pour les futurs préavis des prochains assainissements énergétiques.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA soutiendra le présent préavis. Les investissements sont conséquents, mais semblent nécessaires pour décroître progressivement, mais rapidement notre dépendance aux énergies fossiles polluantes.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais intervenir brièvement au moment de la discussion générale, pour saluer le fait que la majorité des personnes qui se sont exprimées étaient en faveur de ce projet. Oui, ces travaux auront un coût, mais il paraît important à la Municipalité de pouvoir procéder à cette première étape. Nous ne le cachons pas et M. Roch l'a rappelé, d'autres bâtiments seront, en effet, encore concernés et il y aura d'autres investissements importants à prévoir.

Il s'agit effectivement d'investissements, ce qui a déjà été dit ce soir, qui tombent au bon moment, parce qu'ils ont une certaine vertu anticyclique, au moment où l'affectation du territoire de la commune de Montreux ne permet pas à certaines entreprises de pouvoir avoir autant de travail qu'en temps usuel.

C'est ainsi que ce projet est intéressant au niveau environnemental, mais également au niveau économique. Il va permettre d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune de Montreux et ceci indépendamment des futures affectations des bâtiments concernés. Il permet aussi de fournir du travail d'entretien pour des entreprises du bâtiment. C'est d'autant plus utile maintenant que si nous nous mettions à repousser ces travaux, les suivants seraient également repoussés, avec le risque de devoir agir de manière plus serrée ultérieurement. Ceci sans compter sur une difficulté pour trouver suffisamment d'entreprises capables, alors, de faire ces travaux.

Pour la Municipalité, ce sont évidemment des travaux importants et des investissements à réaliser, si possible maintenant.

M. le Président clôt la discussion générale et ouvre la discussion sur les amendements de la Municipalité.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité souhaite déposer un amendement. Je vais vous le lire et l'expliquer.

Pour rappel, cet amendement fait suite à la séance de commission, où il a été demandé si une éventuelle surélévation du bâtiment était compatible avec ces mesures d'assainissement. Nous avons proposé de faire une prétude rapidement pour pouvoir y répondre. Les résultats de cette prétude sont arrivés après la rédaction du rapport, ce qui explique, comme le disait M. Blanc, qu'une partie dudit rapport de la commission n'est plus d'actualité.

Ce qui apparait dans cette prétude, c'est que, pour pouvoir surélever ce bâtiment, il faut le renforcer et il y a une forte probabilité qu'il ait un impact sur les mesures d'assainissement prévues. Les deux points doivent être réfléchis en même temps, pour éviter de devoir défaire quelque chose que nous venons de faire, si nous décidons de surélever le bâtiment.

Pour pouvoir procéder à ces deux types de travaux en même temps et afin de limiter les nuisances pour les personnes qui habitent dans le quartier, nous vous proposons de repousser provisoirement la discussion sur le bâtiment de la Corsaz 2-4-6 et de lancer ces études complémentaires. Le moment où la Municipalité reviendra devant le Conseil communal, nous aurons l'ensemble des éléments : Faut-il ou non anticiper une surélévation ? Faut-il ou non assainir et à quels coûts ?

C'est pour cela que, pour la Municipalité, il est clair que cet amendement va complètement dans l'esprit de la discussion de la commission. Cela ne semble donc pas opportun de voter, aujourd'hui, ces assainissements. Par contre il nous paraît essentiel d'avoir un financement complémentaire pour ces études de renforcement, pour, le moment venu, avoir des discussions avec l'ensemble des cartes en main.

Voilà pourquoi nous vous proposons, de renoncer aujourd'hui, mais pas définitivement, aux travaux d'assainissements et nous vous demandons un financement complémentaire pour des études. J'espère avoir été clair.

Je donne lecture des amendements :

Amendements :

Préavis	Modifications	Conclusions amendées
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis ;	Supprimer le « bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux » de la liste des bâtiments à assainir.	1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 15'715'000.00 TTC au maximum ;	Réduction du montant initial de CHF 15'715'000.00 TTC à 13'323'000.00, la différence correspondant au coût d'assainissement du bâtiment de la Corsaz 2-4-6, soit de 2'392'000.-	2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 13'323'000.00 TTC au maximum ;
	nouveau	2bis. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de projet complémentaires au préavis 10/2023 en vue du renforcement du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux pour permettre sa surélévation ultérieure et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif supplémentaire de CHF 65'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;	Inchangé	3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis ;	Inchangé Pour information, ces subventions devraient diminuer de 90'000.- francs, soit le montant prévu pour la Corsaz. Cela ne nécessite cependant aucun amendement.	4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
5. de transférer les dépenses d'étude de projet du préavis No 10/2023 dans le présent préavis ;	Ajouter « des 4 bâtiments concernés par ces assainissements »	5. de transférer les dépenses d'étude de projet du préavis No 10/2023 pour les 4 bâtiments concernés par ces assainissements dans le présent préavis ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.	Inchangé	6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

M. le Président ouvre la discussion sur les premiers amendements des points 1, 2 et 5.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne peux pas parler au nom de la commission, puisque les membres n'ont pas reçu les amendements, mais je peux affirmer que ce premier amendement répond tout à fait à la préoccupation de la commission.

M. Matthieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens en préambule à remercier la Municipalité pour ce préavis qui doit améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, ainsi que le confort de leurs usagers.

Je salue également l'amendement proposé aujourd'hui qui correspond à nos échanges en commission et permettra de revenir avec un projet cohérent pour le bâtiment de la Corsaz 2-4-6. Par contre, je regrette fortement qu'aucune vérification statique n'ait été entreprise lors des premières phases d'analyse des bâtiments, d'autant plus que le projet de surélévation semble avoir été envisagé depuis le début des études d'assainissements énergétiques. La statique des autres bâtiments du préavis, a-t-elle été vérifiée, je pense notamment aux ascenseurs ajoutés au collège Vinet ?

Je m'étonne également du montant demandé pour ces compléments d'étude, car pour vérifier la faisabilité statique du projet de surélévation, nous pourrions nous attendre à moins que le montant demandé, pourriez-vous détailler les prestations comprises dans le montant demandé dans le deuxième amendement qui suivra ?

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra également l'amendement municipal, néanmoins une inquiétude persiste chez nous et je pense que la Municipalité sera réceptive à cette dernière.

Nous pensons que les études sur la question de la surélévation sont intéressantes pour la suite, néanmoins, il convient de savoir si c'est la seule possibilité.

Est-ce que c'est possible de surélever, il y a la question technique, l'étude le dira, mais également la question du plan de quartier, du plan d'affectation qui est lié à cet endroit.

Par rapport aux voisins, y a-t-il des questions de vue ou de droit à la vue, et est-ce qu'il y a une option « un ou deux étages », qui ne serait pas analysée ?

Pour nous l'important c'est que le travail, qui sera fait au travers de cet amendement, soit fait pour penser à toutes les possibilités et pas juste la question de la surélévation, s'il y a d'autres possibilités.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le deuxième amendement de la Municipalité est d'ajouter un article 2bis dont la teneur est la suivante :

2bis. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de projet complémentaires au préavis 10/2023 en vue du renforcement du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux pour permettre sa surélévation ultérieure et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif supplémentaire de CHF 65'000.00 TTC au maximum ;

Étant donné que j'ai la parole, je me permets de répondre à la question de M. Ehinger : effectivement c'est très cher, mais de manière concrète, je souhaite préciser que l'objectif de ces études n'est pas juste de voir si nous pouvons ou non surélever le bâtiment, mais de voir comment nous devons faire des renforcements pour pouvoir surélever, en ayant plusieurs scénarios comme le disait M. Pilloud.

Est-ce que nous arriverons « facilement » à renforcer le bâtiment pour avoir deux étages, il faut travailler sur la pesée des intérêts, il ne s'agit pas uniquement de savoir si cela joue ou pas. Les études sont conséquentes et il y a des adaptations éventuelles à étudier par rapport aux mesures d'assainissement.

Dans les détails, les frais d'architecte sont évalués à CHF 16'000.-, les frais d'ingénieur civil à CHF 25'000.-, les études pour le CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) évaluées à CHF 5'000.-, ainsi que des sondages et analyses du bâtiment pour CHF 14'000.-, en ajoutant des divers, le montant atteint les CHF 65'000.- proposés dans l'amendement. C'est un montant qui a été fixé avec une certaine marge, car cela a été évalué relativement rapidement. Le but est de ne faire que les études qui sont utiles pour la discussion et la décision ultérieure. Si nous arrivons à dépenser moins, nous le ferons.

J'espère avoir répondu aux questions de M. Ehinger.

Je confirme, par rapport aux interrogations de M. Pilloud, qu'évidemment le plan d'affectation communal n'est pas finalisé, donc nous ne savons pas de manière certaine, mais nous pouvons facilement deviner que nous nous trouvons dans un périmètre qui appelle à ajouter des logements avec une certaine densité. Il y a effectivement des droits de vue, limités aux bâtiments arrière, mais nous avons d'ores et déjà des discussions avec les propriétaires. Ce n'est pas quelque chose qui paraît rédhibitoire et qui empêcherait une surélévation. Le but n'est pas aujourd'hui de décider si nous surélevons ou pas, ni du nombre d'étages, mais de se donner les moyens d'avoir une nouvelle discussion sur l'assainissement de ce bâtiment qui est une des passoires, voire la pire passoire énergétique du patrimoine immobilier de la commune de Montreux. J'espère avoir répondu aux premières questions qui ont été soulevées, mais il y en aura peut-être d'autres.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous allons passer au vote des amendement.

VOTE 1^{er} amendement

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin ~~du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux~~ et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de ~~CHF 15'715'000.00~~ CHF 13'323'000.00 TTC au maximum ;
5. de transférer les dépenses d'étude de projet du préavis No 10/2023 *pour les 4 bâtiments concernés par ces assainissements* dans le présent préavis

L'amendement est accepté par 79 OUI, 1 NON, 1 ABSTENTION

VOTE 2^{ème} amendement

2bis. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de projet complémentaires au préavis 10/2023 en vue du renforcement du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux pour permettre sa surélévation ultérieure et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif supplémentaire de CHF 65'000.00 TTC au maximum ;

L'amendement est accepté par 77 OUI, 2 NON, 2 ABSTENTIONS

M. le Président relit l'amendement de M. Gétaz et ouvre la discussion

2ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne peux pas parler pour tout mon groupe, mais personnellement je trouve que c'est très intéressant, dans le sens où un des points qui utilise le plus d'énergie, que ce soit chez nous à la maison ou à la piscine, ce sont les douches.

Tout le monde aime se doucher avec de l'eau très chaude et la chaleur part directement dans les égouts, donc je trouve que cela a du sens de récupérer cette chaleur qui pourra préchauffer l'eau des douches. Personnellement je soutiens à 100% cet amendement.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur le fond, je serais entré en matière, mais je regrette que cet amendement n'ait pas été transmis au préalable aux autres groupes, car nous votons un montant de CHF 100'000.- ce qui me paraît élevé. A titre personnel, je suis un peu emprunté et je ne sais pas quoi faire, car me positionner en peu de temps sur une somme de CHF 100'000.- cela me dérange.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La proposition est peut-être intéressante, mais il serait peut-être encore plus intéressant que M. Walther nous dise entre le montant de CHF 100'000.- par rapport au montant de CHF 65'000.- pour une surélévation, si le ratio est bon, si cela en vaut la peine et ce qu'il en pense.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un point qui me dérange dans l'amendement, il est noté que c'est pour « *l'étude et la réalisation* », mais si l'étude montre que la réalisation n'est pas intéressante, car il s'agit de système intéressant dans les bâtiments neufs, mais en rénovation cela peut impliquer des travaux extrêmement conséquents, suivant le système de plomberie qui est déjà installé.

Cela veut dire, théoriquement, que, si nous l'acceptons, la Municipalité serait obligée d'aller au bout du projet en demandant un excédent pour les coûts supplémentaires. Peut-être que ce n'est pas une bonne idée. A deux mots près, j'aurais soutenu cet amendement pour étudier cette question et, le cas échéant, réaliser les travaux, mais étudier la question et faire les travaux, je ne sais pas si c'est pertinent.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec ces CHF 100'000.- je ne crois pas que la Municipalité soit obligée de faire les travaux si elle estime que cela n'a pas de sens et si cela dépasse les CHF 100'000.- elle devra revenir devant le Conseil, donc la question se reposera. Si vraiment nous voulons faire du juridisme, je propose d'ajouter le mot « éventuel » après implémentation à mon amendement.

Amendement modifié

2ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation éventuelle de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouve cette proposition d'amendement très intéressante, mais j'ai une question technique qui me vient à l'esprit : le préavis général concerne l'amélioration de l'isolation énergétique des bâtiments, l'isolation périphérique, les toitures, les murs, etc.

Là, même si l'idée est bonne, je ne suis pas un expert du bâtiment, mais il me semble que cela concerne autre chose, c'est tout ce qui est échangeur de chaleur, pour récupérer la chaleur des eaux chaudes. Ma question est, sommes-nous en train de parler du même corps de métier, de quelque chose de cohérent par rapport au reste du préavis ?

De l'avis de la Municipalité, est-ce que cela fait sens d'avoir quelque chose qui soit un tout ou nous sommes en train de parler de deux projets totalement différents ?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour le texte de l'amendement, le mot « éventuel » me dérange un peu, parce que nous sommes en train de prendre des décisions de conclusion, décider « éventuellement » cela sonne un peu bizarre. Soit nous faisons l'étude, soit si l'étude est intéressante, nous la réaliserons, mais dire que les deux sont dans le même package, cela me paraît un peu contre nature.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est exactement pour les discussions que nous sommes en train de vivre que je rejoins l'avis qui a été donné tout à l'heure par notre collègue M. Manzini.

Je regrette particulièrement que cet amendement intervienne aussi tard et qu'il n'ait pas été transmis au préalable aux différents groupes politiques et qu'il n'ait pas été déposé en commission, alors que le sujet a manifestement été abordé.

Sur la base des discussions que nous avons ce soir, des échanges qui ont eu lieu et des 6 lignes qui figurent dans le rapport, je suis désolé mais je ne peux pas me prononcer sur l'ajout de CHF 100'000.- aux conclusions dudit préavis.

Même si je peux juger le projet sans aucune connaissance, ni technique, ni environnementale, ni en termes de coût, je ne peux pas juger de la validité du bien-fondé de cet amendement.

Je me réjouis d'entendre M. Walther, mais je m'abstiendrai.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous parlons tout le temps d'urgence climatique et là, typiquement, nous pouvons faire quelque chose de concret, il est vrai que cet amendement est arrivé trop tard et qu'il faudra faire mieux une prochaine fois.

C'est maintenant que nous pouvons faire quelque chose et au prix de l'électricité, même avec des panneaux solaires, je pense que nous pouvons vraiment amortir ces CHF 100'000.- en peu de temps.

De plus, le Conseil fédéral a pris une décision la semaine passée, qui est une bonne et une mauvaise nouvelle. L'énergie solaire peut être revendue 3 à 4 centimes, ce qui est une mauvaise nouvelle pour ceux qui ont des panneaux solaires ; par contre dans les discussions en commission, j'avais proposé que la commune revende l'électricité à l'EMS ou au Côté Jardin, car le Conseil fédéral a voté la semaine passée que c'est autorisé.

Toute l'énergie que nous aurons économisé dans les douches, nous pourrons la revendre chez nos voisins. Je trouve cela très intéressant financièrement.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est un peu difficile de se prononcer sur certains aspects techniques de l'amendement, la Municipalité le découvrons, comme vous, ce soir. Même si nous sommes assez compétents à la Municipalité, nous avons de la peine à dire si cette enveloppe de CHF 100'000.- permet l'étude et la réalisation, ni quel type de réalisation. Nous ne pouvons pas répondre à ce type de questions et exiger ce soir, que nous nous engageons à faire les études et entreprendre les travaux pour la somme de CHF 100'000.-, pour après revenir avec un préavis de régularisation, dont nous ne pouvons pas imaginer le montant.

Pourquoi ces mesures n'ont pas été proposées dans le cadre de ce préavis ? L'on pourrait me reprocher, en tant qu'écologiste, de ne pas assez consulter le site de M. Bertrand Piccard. Cependant, les vraies raisons sont que, dans le cas de des travaux prévus, cela a été dit, nous allons essentiellement intervenir sur l'enveloppe du bâtiment.

Or pour récupérer la chaleur, cela a été discuté en commission et M. Gétaz l'a dit, nous avons deux solutions :

- soit le système de récupération sur site dans les vestiaires,
- soit des systèmes de récupération en sortie de piscine.

Dans les deux cas, selon une brève étude d'un ingénieur civil que je viens de recevoir, cela va coûter nettement plus cher. Il va falloir démonter complètement les douches récemment refaites, intervenir dans la chape pour mettre ces systèmes de récupération et après tout refaire.

Peut-être que nous ne parlons pas des mêmes solutions techniques que celles que M. Gétaz avait en tête dans le cadre de son amendement, mais sans prendre trop de risques, je pense que ces CHF 100'000.- ne suffiront largement pas.

Il y a un autre enjeu en termes de réalisation, c'est que cela peut justifier un nouveau permis et engendrer du retard. Or, en réponse à Mme Lauber Fürst qui était intervenue sujet des

conséquences de la fermeture de la piscine, nous avons confirmé, en commission, que le calendrier est relativement serré pour arriver à une période qui pose le moins de problèmes possible, notamment pour les écoles.

Aujourd'hui, accepter cet amendement, qui est peut-être bénéfique au niveau environnemental, c'est intervenir sur autre chose que les travaux principaux qui sont prévus à la Maladaire, en remettant en question le calendrier, et ceci dans un flou financier relativement important.

Tout cela étant dit, la bonne nouvelle c'est que ce n'est pas trop tard, car si nous voulions étudier de manière complète une récupération de la chaleur en sortie de piscine et pas juste dans les vestiaires, à savoir éventuellement la récupération de la chaleur des douches, c'est un projet qui peut très bien se faire séparément. C'est différent d'assainir un bâtiment que de faire un système de récupération de la chaleur en sortie de celui-ci.

C'est de cette manière que cela a été présenté à la commission et c'est une solution possible : considérer un autre projet que celui d'un assainissement du bâtiment de la piscine, en étudiant la faisabilité de créer un système de récupération de l'ensemble des eaux de sortie de la piscine et pas seulement dans les douches, avec les travaux.

Je n'ai pas votre texte sous les yeux et je le découvre ce soir. Si vous n'avez pas précisé « dans les douches », soit. Je peux maintenir que, si l'idée de M. Gétaz est d'avoir une récupération de chaleur en sortie de piscine, le montant de CHF 100'000.- ne suffira pas.

Je recommande d'accepter ce préavis, sans cet amendement, et par voie de motion ou de postulat pour initier un projet de récupération de la chaleur. Il serait aussi éventuellement envisageable d'adapter l'amendement en précisant que les CHF 100'000.- sont un crédit d'étude, mais pour une démarche dans un deuxième temps et de manière séparée du projet d'assainissement.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons lu l'amendement et M. Walther l'a entendu, je vais le relire : *2ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation éventuelle de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.*

Il ne dit pas du tout que c'est juste après les douches, il dit n'importe où, de n'importe quelle manière technique. Puisque nous avons dit que l'implémentation est éventuelle, cela veut dire que si les CHF 100'000.- sont suffisants pour couvrir l'étude, alors vous couvrirez l'étude avec l'enveloppe et vous reviendrez devant le Conseil pour la réalisation.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas compris l'approche de M. Gétaz. J'aimerais une précision, si les CHF 100'000.- ne suffisent pas, que faisons-nous ?

Est-ce que nous aurions quand même le droit d'assainir le bâtiment dans le calendrier qui était prévu ? Ce n'est pas si clair que cela que de voter un montant dont nous ne savons pas sur quelle base il a été fixé, ni même si peut-être les études montrent que ce n'est pas possible de réaliser une telle mesure.

Concrètement, que devra faire la Municipalité s'il s'avère que ce n'est pas possible ou que c'est possible, mais avec des montants largement supérieurs ?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si les CHF 100'000 permettent d'étudier et de constater que : soit il n'y a rien à faire, soit pour faire quelque chose cela coûte plus de CHF 100'000.-, vous reviendrez tout simplement avec un préavis devant le Conseil. Je l'ai dit dans mon intervention, je ne vois pas ce qui empêche, dans le cadre de cet amendement, que vous procédiez de cette manière.

Cela ne pose pas de problème, j'ai déposé cet amendement pour une raison simple, c'est que je trouve vraiment regrettable, quand nous rénovons une piscine, que, au niveau de l'enveloppe, nous ne pensions pas à une dépense pour éviter le gaspillage de chaleur aussi grand que celui généré par les douches, le chauffage de la piscine et par cette eau qui part dans les égouts sans récupération. Il s'agit simplement de rajouter cet objectif dans le préavis, il n'est pas précisé dans l'amendement que vous devez le faire immédiatement, mais comme cela vous avez tout en main : si vous pouvez le faire en même temps, vous le faites et, sinon, vous le ferez plus tard.

Au moins le programme est inscrit, nous disons que nous avançons, car l'urgence climatique existe.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous passons au vote de l'amendement.

VOTE Amendement de M. Emmanuel Gétaz

2ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation éventuelle de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.

L'amendement est refusé par 49 NON, 14 OUI, 20 ABSTENTIONS.

M. Olivier Blanc (VER)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 03/2025 de la Municipalité du 10 janvier 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF15'715'000.00 TTC au maximum pour le financement des travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 13'323'000.00 TTC au maximum ;

2bis. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de projet complémentaires au préavis 10/2023 en vue du renforcement du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux pour permettre sa surélévation ultérieure et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif supplémentaire de CHF 65'000.00 TTC au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
5. de transférer les dépenses d'étude de projet du préavis No 10/2023 *pour les 4 bâtiments concernés par ces assainissements* dans le présent préavis
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 80 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

7 Préavis de la Municipalité

7.1 No 05/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.- TTC au maximum pour la réfection de la route de Sonloup aux Avants et la mise en conformité de la défense incendie. (Séance de la commission le jeudi 6 mars 2025 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

Premier en liste (UDC) : M. Tal Luder
Mmes Soraia Dias, Anna Krenger
MM. Christian Bürki, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Antony Huys,
Romain Moracchini-Villard, Michel Posternak, Silvano Pozzi

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.2 No 07/2025 relatif à la pérennisation et à l'ajustement de postes auxiliaires des secteurs parascolaire et jeunesse au sein du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse. (Séance de la commission le jeudi 13 mars 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (SOC) : M. José Jorge
Mmes Catherine Morel-Roberti, Anne Saito, Bibiana Streicher
MM. François Cardinaux, Alain Delseth, Angelo Giuliano,
Pierre Loup, Domenico Silleri, Frédéric Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8 Rapports-préavis de la Municipalité

8.1 No 04/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022, à la réponse au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024.
(Séance de la commission le mardi 18 mars 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (DA) : M. Fabien Willemin

MM. Alain Akiki, Ihab Al Jundi, José Jorge, Simon Lepêtre, Tal Luder, Florian Manzini, Romain Pilloud, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA se réjouit de pouvoir parler en commission des affichages et de la publicité. Nous souhaitons, pour la commission, avoir accès à la liste des publicités commerciales affichées sur les panneaux de la SGA lors des 5 dernières années. Nous vous remercions d'avance pour ces informations.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite faire une petite déclaration, c'est avec émotion que je vois ma motion à deux pas d'être réalisée. Le projet de règlement de la Municipalité a attendu 4 ans après mon dépôt, mais il a l'air prometteur et semble couvrir l'ensemble des desiderata de tous les conseillers. Je me réjouis de discuter de tout cela en commission.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Au nom de mon groupe, je remercie la Municipalité et les employé·e·s communaux pour l'élaboration du règlement communal sur les procédés de réclame, présenté dans le cadre du rapport-préavis No 04/2025. Nous saluons la volonté de nos autorités d'harmoniser l'affichage sur le territoire communal et de lutter contre les pollutions visuelles et lumineuses sur le domaine public.

Cependant, certains articles du projet de règlement nous semblent problématiques. Par exemple, l'interdiction totale des procédés lumineux entre minuit et 6 heures du matin mettrait en péril le fonctionnement de certaines boulangeries qui ouvrent dès potron-minet. Aussi, l'impossibilité pour les privés de poser des affiches sur leurs balcons, clôtures ou balustrades dans le cadre de l'exercice des droits politiques ou religieux nous paraît

disproportionnée, surtout au regard de la publicité commerciale actuellement gérée par la SGA, largement présente sur notre commune, qui continuerait à pouvoir être affichée. Nous reviendrons bien évidemment sur ces points en séance de commission et proposerons probablement un amendement visant à supprimer la publicité commerciale, qui est aujourd'hui le vecteur de grandes entreprises non locales poussant à toujours plus de consommation. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

A titre personnel je me réjouis, sans entrer sur le sujet du préavis, de constater qu'il permet de réduire de 4 le nombre d'objets en suspens et qui doivent recevoir une réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 No 06/2025 relatif à l'octroi à la Municipalité, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'une autorisation générale de statuer jusqu'à CHF 20'000'000.- par objet et au maximum de CHF 40'000'000.- pour l'acquisition de biens immobiliers dans le cadre de l'exercice du droit de préemption fondé sur la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et en réponse au postulat de M. Quentin Talon « Fonds immobilier », pris en considération le 21 juin 2023.
(Séance de la commission le mardi 4 mars 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (ML) : M. Vincent Haldi
Mmes Charlotte Chevallier, Béatrice Tisserand
MM. Nicolas Büchler, Frédéric Croset, Arnaud Grand, Pablo Menzi,
Philippe Morier-Genoud, Mathieu Quartier, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues, cher public, Le groupe des Verts se réjouit que notre Conseil puisse étudier ce préavis en commission, car nous pensons qu'il est important que notre commune se donne les moyens d'être un acteur actif dans le domaine immobilier. Ceci est nécessaire, à nos yeux, afin que notre commune puisse louer des appartements à des prix abordables à nos concitoyens défavorisés, tels que des seniors, des handicapés, des étudiants, etc. et que notre commune reste un acteur social important. Merci de votre attention

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 Postulats, motions et propositions

9.1 Postulat de M. Romain Pilloud – Gratuité des TP le dimanche : Une mesure pour le pouvoir d'achat et propice à adoucir nos dimanches et jours fériés

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs années maintenant, le pouvoir d'achat de la classe moyenne se réduit comme peau de chagrin. La faute à une inflation importante qui a surtout affecté les plus pauvres et la classe moyenne, dont les salaires n'ont très souvent pas augmenté dans la même proportion, contrairement aux ménages les plus aisés, pour qui l'inflation a été bien plus modeste, voire complètement indolore. Dans ce contexte, l'accès aux loisirs, plus particulièrement pour les familles, est de plus en plus difficile. En parallèle, les Montreusien·nes aspirent également à une tranquillité sur leur propre territoire, avec des dimanches et jours fériés plus paisibles, moins pollués et plus sereins pour les familles, qui ont aussi droit au repos et de profiter des riches activités proposées sur notre belle commune.

Et il est possible d'agir à la fois pour le pouvoir d'achat et pour favoriser l'accès aux loisirs, grâce à la gratuité des transports publics les dimanches et jours fériés pour les Montreusien·nes.

Un tel système :

- redonne du pouvoir d'achat aux Montreusien·nes, et plus particulièrement aux familles ne disposant pas forcément d'abonnements de transports publics et pour qui une journée de déplacement peut coûter cher ;
- encourage la population à profiter d'activités locales, du bord du lac aux Préalpes, en passant par nos quartiers et nos villages : bref, un encouragement aux loisirs de proximité ;
- limite l'utilisation de la voiture individuelle, permettant aussi de fait de diminuer les nuisances lors des dimanches et des jours fériés, mais aussi le coût engendré par l'usage de la voiture ;
- serait simple à mettre en place, par exemple à travers une e-prestation uniquement accessibles aux habitant·es de la commune, via la future carte habitant ou tout autre système jugé efficient.

Il est à rappeler que la mobilité de loisir a un impact plus important que toutes les autres formes de mobilité. En effet, 43% des distances parcourues chaque année le sont pour des loisirs, contre 28% pour les déplacements du domicile au lieu de travail.

Enfin, il est nécessaire d'évoquer l'existence d'un arrêt du Tribunal fédéral, qui interdit aujourd'hui l'idée de gratuité complète des transports publics. Toutefois, une gratuité partielle, ciblée sur un groupe (les Montreusien·nes) et dans le temps (le dimanche et les jours fériés uniquement), n'est aucunement remise en question et existe déjà, notamment à Genève (gratuité des transports publics pour les jeunes de 25 ans et moins : <https://www.20min.ch/fr/story/geneve-gratuite-des-tpg-la-justice-valide-la-reduction-tarifaire-103236653>)

Dès lors, le postulat demande que la Municipalité étudie la mise en place de la gratuité des transports publics pour les Montreusien·nes sur l'ensemble du territoire communal, les dimanche et les jours fériés.

M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

10 Interpellation

10.1 Réponse à l'interpellation Mme Susanne Lauber Fürst intitulée « Le recyclage des déchets plastiques ménagers – le nouveau système Recybag ».

M. le Président

Mme Lauber Fürst est absente ce soir, mais avec son accord, je vous donne lecture de sa réponse :

« Madame la Municipale,

Je vous remercie de votre réponse à mon interpellation, qui fournit des éléments très intéressants pour mettre en contexte la problématique des déchets de plastique dans le contexte spécifique de Montreux.

Meilleures salutations

Susanne Lauber Fürst»

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais apporter un commentaire et remercier la Municipalité pour la dernière phrase qui précise « *que la collecte des briques à boissons est actuellement en phase de test sur le site de la déchèterie de Montreux* », je tiens à les remercier parce que cela répond à une interpellation que j'avais développée le 2 février 2022.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.2 Interpellation de M. Vincent Haldi « Délégués aux délégués: Quid de la durabilité de la politique municipale en terme de ressources humaines? »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La lecture de la récente mise au concours d'un poste d'assistant-e au délégué à l'énergie, sous la forme d'un contrat d'auxiliaire à 100% pour une durée de 15 mois, renouvelable d'une année, m'a suscité quelques interrogations. Que je me permets de retranscrire à la Municipalité avec les questions suivantes :

1. Ce poste a-t-il été pourvu à l'heure actuelle ?

2. Attendu que le descriptif des qualifications du profil dudit poste semble extrêmement proche, pour ne pas dire semblable à celui du délégué à l'énergie lui-même, quelle est la grille salariale de ce poste d'assistant-e et sur quelle ligne budgétaire celui-ci sera-t-il rémunéré ?
 3. Il est décrit dans les tâches principales du concours, que le poste d'assistant-e est appelé à collaborer avec l'office de la durabilité et la cellule durabilité sur différents projets. L'assistant-e est-il appelé à travailler sur l'étude énergie de remplacement des véhicules communaux?
Que ce conseil a rejeté par amendement récemment, estimant que le délégué à l'énergie était censé avoir les compétences requises pour élaborer cette étude.
 4. La Municipalité entend-elle poursuivre cette politique de recrutement d'assistant-e-s pour les postes de délégués à la mobilité et à la durabilité?
- Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elles voudra bien apporter à mes questions.

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Venant de prendre connaissance de l'interpellation, nous y répondrons par écrit.

10.3 Interpellation de M. Christian FÜRST « Des polluants éternels sur le terrain des Fourches ? »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

M. Christian FÜRST (ML)

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président, chères et chers collègues,

À la suite de mon interpellation: *Notre nouvelle STEP intercommunale - enjeux et délais* du 2 mars 2022 et à la réponse qui a suivi de notre conseiller municipal, M. Caleb Walther, indiquant qu'il espérait encore un préavis durant le semestre 2022, je pense qu'il est à nouveau temps de déposer une interpellation.

Vous nous aviez indiqué que plusieurs analyses de sol ont été réalisées sur le terrain des Fourches à Noville, qui appartient à la commune de Montreux et qui était autrefois utilisé comme décharge. L'objectif de ces études est de déterminer si ce site est adapté à une station d'épuration intercommunale.

À ce sujet, j'ai les questions suivantes :

1. Les analyses ont-elles été réalisées sur mandat de la commune de Montreux ?
2. Quel a été le coût des analyses?
3. Des substances toxiques dangereuses ont-elles été détectées, notamment des PFAS ou des substances similaires ou dangereuses ?
4. Si la parcelle est polluée, quel serait le coût pour la dépolluer ?
5. Le Canton participerait-il aux frais de la dépollution?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité vous répondra par écrit.

11 Autres objets s'il y a lieu et divers

M. le Président ouvre la discussion

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce soir, dans les divers, je voulais vous faire part de mon mécontentement concernant l'interpellation que j'avais déposée lors de la dernière séance : « *Signalisation des chantiers à Montreux: ne tombez pas dans le panneau !* ».

Effectivement, après la séance du 29 janvier, je me suis permis de remettre le texte écrit en main propre à M. le Municipal en charge de l'affaire.

Cela concerne les diverses modifications que nous pourrions apporter au village de Chernex pour améliorer la circulation liée au chantier de l'EMS.

Ce dernier, un peu vexé, refusa de prendre mon texte et me répondit que la police, ainsi que les différents services étaient à ma disposition et que je n'avais pas à déposer cette interpellation.

Comme déjà expliqué lors du développement de mon interpellation, j'avais déjà pris contact avec le service des travaux, qui a confirmé que la signalisation n'est pas correcte et il a fallu attendre 9 jours pour que ces quelques corrections soient faites, mais de loin pas toutes les corrections.

Un commerçant avait pris contact avec la police de proximité qui est venue sur place et a fait le même constat.

Si je me suis permis de déposer cette interpellation, c'est pour dénoncer un problème systémique sur de nombreux chantiers. La preuve que le problème est bien politique, c'est que depuis mon interpellation, aucune correction n'a été entreprise.

J'ai de la peine à comprendre que les citoyens paient une heure de parking et après 1 h 10, ils se prennent une amende de CHF 40.- et que de l'autre côté, une signalisation incompréhensible soit tolérée pendant plusieurs mois et que les autorités l'ignorent complètement.

Deux poids, deux mesures, c'est absolument inacceptable.

De plus malgré les différents aménagements que j'avais demandé à la Municipalité de mettre en place, rien n'a été fait. Certes, ce n'est pas une obligation quand un conseiller soumet une proposition, mais je vous rappelle que momentanément toutes les 9 minutes, il y a un camion qui circule sur la route Fin du Craux et de Chaulin qui sont toutes deux très étroites. Les Chemin de Pallud et de la Crêtaz, qui sont des chemins que les enfants empruntent pour aller à l'école, ne sont pas sécurisés. Ces raccourcis sont devenus des autoroutes.

Ce jeu du Mikado doit cesser, oui vous connaissez ce jeu..., le premier qui bouge a perdu. Est-ce que la sécurité de nos citoyens ne nous tient vraiment pas à cœur ?

De plus, ces deux prochaines semaines, la route de Sonzier sera fermée à la circulation, ce qui va encore aggraver la situation.

Comme il s'agit juste un coup de gueule de ma part, je n'attends pas une réponse de votre part, mais de l'action. Je ne lâcherai pas l'affaire et s'il le faut, je redéposerai la même interpellation à l'ASR. Je vous remercie pour votre écoute.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier suppléant les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 21 h 20, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **26 mars 2025 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Olivier Müller

La secrétaire

Céline Morier